

SEANCE DU 03 JUILLET 2013 A 19 H 00

Convocation du 26 juin 2013

La convocation a été adressée, individuellement, à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion qui aura lieu le 3 juillet 2013 à 19 h 00,

Le Maire,

D. MOITIÉ

ORDRE DU JOUR :

APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 MAI 2013

N°045) MARCHES PUBLICS - EXTENSION ET RENOVATION ECOLE DES CLEMENCINS – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE ELECTYS - AVENANT N°1

N°046) MARCHES PUBLICS - EXTENSION ET RENOVATION ECOLE DES CLEMENCINS – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE SARL JARDIDECO - AVENANT N°1

N°047) MARCHES PUBLICS - EXTENSION ET RENOVATION ECOLE DES CLEMENCINS – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE SAS LOCHERON - AVENANT N°3

N°048) ACQUISITIONS - POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE

N°049) LOGEMENT COMMUNAL – 25a AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON - REMBOURSEMENT CAUTION

N°050) LOGEMENT COMMUNAL – 9 RUE DU COLLEGE CHAPTAL

N°051) LOGEMENT COMMUNAL – 14 AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON

N°052) PERSONNEL COMMUNAL - CREATION DE POSTE

N°053) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL - ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°054) SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « SOURIRES D'ENFANTS »

N°055) CIMETIERE - REPRISE DE CONCESSIONS 5^{ème} TRANCHE – AUTORISATION A DONNER A M LE MAIRE D'ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITES SUBSEQUENTES

N°056) RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – LYONNAISE DES EAUX – ANNEE 2012

QUESTIONS DIVERSES

N°057) MOTION CONTRE LES GAZ DE SCHISTES



APPEL NOMINATIF - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mille treize, le 3 juillet, à 19 heures, le Conseil Municipal, sur convocation de M le Maire, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M MOITIE Daniel, Maire.

Puis, il a été procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal :

La séance ouverte, sont présents :

M MOITIE Daniel, Maire,

M LECAT Marcel, Mme PREMONT Lina, M GERVAIZE Jean-Michel, M MILLIER Gauthier, Adjoint, Mme DIAS Edith, M JEAN Jean-Yves, M GALIMENT Roger, Mme DURAND Françoise, M POREAUX Jean Pierre, Mme DERIGNY Lydie, Mme MOREL Roselyne, M WUILLOT Didier, M VIGUES Gérard, M HIRSON Michel, conseillers municipaux.

Excusés, pouvoirs : M ZAJAC Philippe représenté par M MOITIE Daniel,
M MARCHAL Jean-Bernard représenté M GALIMENT Roger,
M PRIGENT Pascal, représenté par M LECAT Marcel,
M FELIX Fabrice représenté par Mme DERIGNY Lydie.

Absents : M PLATRIER Claude, Mme GORET Florence, M DELALIEU Jérôme, M BREFORT Daniel.



Madame PREMONT Lina est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 13 MAI 2013

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des observations à formuler sur le procès verbal de la séance du 13 mai 2013.

Aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté.

2013-07-03/045	
COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 MARCHES PUBLICS	M MILLIER
EXTENSION ET RENOVATION ECOLE DES CLEMENCINS – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE ELECTYS - AVENANT N°1	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de l'école des Clémencins, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été passé avec l'entreprise ELECTYS - 17, rue des Mérovingiens à Soissons, pour le lot n°6 : électricité.

Avec l'avancement des travaux, il s'avère nécessaire :

- de supprimer le branchement du puits canadien, des panneaux radiants et étude thermique,
- de créer un réseau informatique (TBI), le remplacement de luminaires et mise en conformité de l'installation existante de la primaire.

Aussi, il est proposé de signer un avenant n°1 avec l'entreprise portant le marché initial de 31 872,30 € HT à 41 896,05 € HT.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
------	--------	------------	---------------

19	0	0	0
----	---	---	---

2013-07-03/046	
COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 MARCHES PUBLICS	M MILLIER
<i>EXTENSION ET RENOVATION ECOLE DES CLEMENCINS – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE SARL JARDIDECO - AVENANT N°1</i>	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de l'école des Clémencins, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été passé avec l'entreprise SARL JARDIDECO - 2, rue du Président Coty, pour le lot n°13 : clôtures

Avec l'avancement des travaux, il s'avère nécessaire :
- de poser du grillage supplémentaire F+P 1 portillon

Aussi, il est proposé de signer un avenant n°1 avec l'entreprise portant le marché initial de 10 565,80 € HT à 11 462,80 € HT.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/047	
COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 MARCHES PUBLICS	M MILLIER
<i>EXTENSION ET RENOVATION ECOLE DES CLEMENCINS – MARCHÉ AVEC L'ENTREPRISE SAS LOCHERON - AVENANT N°3</i>	

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation de l'école des Clémencins, un MAPA (marché à procédure adaptée) a été passé avec l'entreprise SAS LOCHERON, ZI rue Condillac à LAON, pour le lot n°7 : plomberie.

Avec l'avancement des travaux, il s'avère nécessaire :
- de prévoir un dévoiement retout de chauffage au passage de la porte créée avec l'existant,
- de créer un sanitaire pour les enseignants.

Aussi, il est proposé de signer un avenant n°3 avec l'entreprise portant le marché initial + avenants n°1 & 2 de 22 628,76 € HT à 23 616,11 € HT.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/048	
DOMAINE ET PATRIMOINE – 3.1 ACQUISITIONS	M MOITIÉ
<i>POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU RESERVOIR D'EAU POTABLE</i>	

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22 septembre 2010, il a autorisé l'acquisition de différentes parcelles pour la construction du nouveau réservoir d'eau potable à Monsieur Bernard TOUTAIN - 41, rue de Villaines – 28000 Chartres.

Or il s'avère que Monsieur Bernard TOUTAIN n'est pas le seul propriétaire des parcelles cadastrées :

section B n°535 – lieudit « Les Haudessons » 1a 54ca
 section C n°255 – lieudit « Les Charnières » 2a 93ca
 section C n°338 – lieudit « Les Trous Michel » 5a 20ca
 section C n°340 – lieudit « Les Trous Michel » 5a 11ca
 section C n°3059 – lieudit « Les Fonds des Cornants» 12a 02ca
 section F n°166 – lieudit « Les Vaudreçons» 2a 27ca
 soit un total de 29a 07ca à 0,40 € = 1 162,80 €

Il s'agit en réalité d'une indivision entre Mmes Jeannine & Rachèl RICHARD et Marcel RICHARD. Ce dernier est décédé et sa succession n'a pas été réglée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais de règlement de la succession, soit la somme de 140,00 €, pour permettre au notaire de procéder à la rédaction des actes de ventes.

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/049	
<i>DOMAINE ET PATRIMOINE / 3-3 LOCATIONS</i>	M MOITIÉ
<i>LOGEMENT COMMUNAL – 25a AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON - REMBOURSEMENT CAUTION</i>	

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Christine GUERRICO, locataire du logement communal sis 25a, avenue du Général Patton, a quitté ce logement au 25 mai 2013.

En conséquence, il propose de lui rembourser la caution versée à l'entrée dans le logement de 600,20 €. L'état des lieux de sortie n'a pas fait apparaître de dégradation.

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/050	
<i>DOMAINE ET PATRIMOINE / 3-3 LOCATIONS</i>	M MOITIÉ
<i>LOGEMENT COMMUNAL – 9 RUE DU COLLEGE CHAPTAL</i>	

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune loue à Monsieur Didier TOURIGNY le logement communal sis 9 rue du Collège Chaptal. Ce dernier sollicite la location de ce logement au profit de son fils Sébastien à compter du 1^{er} juillet 2013.

En conséquence, il propose de louer ce logement à Monsieur Sébastien TOURIGNY aux mêmes conditions, à compter du 1^{er} Juillet 2013.

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/051	
DOMAINE ET PATRIMOINE / 3-3 LOCATIONS	M MOITIÉ
<i>LOGEMENT COMMUNAL – 14 AVENUE DU GÉNÉRAL PATTON</i>	

Monsieur le Maire propose d'actualiser le montant du loyer à compter du 1^{er} juillet 2013 au 1^{er} juillet 2014 en fonction de l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2013 (1,54 % source INSEE) :

14, avenue du Général Patton (convention PALULOS)
 F4 M Yves TOURNADRE logement 359,16 €

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/052	
FONCTION PUBLIQUE – 4.1 PERSONNEL TITULAIRES	M LECAT
<i>CREATION DE POSTE – GARDE CHAMPETRE CHEF PRINCIPAL</i>	

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune a présenté un dossier pour l'accès au grade de garde champêtre chef principal (au titre d'un avancement de grade) à la commission administrative paritaire lors de la séance du 21 juin 2013.

Aussi, il propose :

- la création, à compter du 1^{er} septembre 2013 d'un poste de garde champêtre chef principal, à temps complet,
- de l'autoriser à faire la déclaration de vacance d'emploi réglementaire auprès du Centre de Gestion de l'Aisne.

Les crédits suffisants sont ouverts au chapitre 012 du budget communal 2013.
 Le poste libéré sera supprimé après avis de la Commission Technique Paritaire.

Après en avoir délibéré,
 le Conseil Municipal en décide ainsi, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
19	0	0	0

2013-07-03/053	
INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / 5-9 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL	M MOITIÉ
<i>ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</i>	

Vu la délibération du 21 mars 2008, conformément à l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé :

En application du 15° alinéa de l'article L 2122-22

des décisions du Maire de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur les ventes de :

Consorts GOGUET – habitation – 17 rue des Fauvettes – parcelles « les Pensiers » section F n°349 de 94 ca, n°710 de 12 ca & n°711 de 5 a 65 ca soit une superficie totale de 6 a 71 ca pour 83 000 € et 9 000,00 € de commission d’agence.

M et Mme LECLERE - habitation – 3 rue des Villots – parcelles « les Villots » section C n°3480 de 12 a 96 ca, n°4758 de 2 a 49 ca & n°4760 de 1 a 35 ca soit une superficie totale de 16a 80 ca pour 195 000 € et 7 200,00 € de commission d’agence.

SCI MDS – terrain - 2bis allée Joliot Curie – parcelle « les Grands Champs » section D n°1366 de 2a 80ca pour 39 000 € + frais.

Consorts HUBERT – habitation – 2 rue des Fauvettes – parcelle « Sous le Moulin » section F n°396 de 2a 61ca pour 10 000 € + frais.

M LATIGUI – bâtiment à aménager – 1 rue du Département de l’Ain – parcelle « le Village » section C n°1554 de 5a 91ca pour 16 000 € + frais.

Après l’arrivée d’un conseiller municipal, sont présent :

M MOITIÉ Daniel, Maire,

M LECAT Marcel, Mme PREMONT Lina, M GERVAIZE Jean-Michel, M MILLIER Gauthier, Adjoints,

Mme DIAS Edith, M JEAN Jean-Yves, M GALIMENT Roger, M DELALIEU Jérôme, Mme DURAND Françoise, M POREAUX Jean Pierre, Mme DERIGNY Lydie, Mme MOREL Roselyne, M WUILLOT Didier, M VIGUES Gérard, M HIRSON Michel, conseillers municipaux.

Excusés, pouvoirs : M ZAJAC Philippe représenté par M MOITIÉ Daniel,
M MARCHAL Jean-Bernard représenté M GALIMENT Roger,
M PRIGENT Pascal, représenté par M LECAT Marcel,
M FELIX Fabrice représenté par Mme DERIGNY Lydie.

Absents : M PLATRIER Claude, Mme GORET Florence, M BREFORT Daniel.



2013-07-03/054	
<i>FINANCES LOCALES- 7.5 SUBVENTIONS</i>	M GERVAIZE
<i>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A « SOURIRES D’ENFANTS »</i>	

Le Conseil Municipal examine la demande de subvention exceptionnelle présentée par « l’association Sourires d’Enfants ».

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d’attribuer à « l’association Sourires d’Enfants » une subvention exceptionnelle de 690,00 €, selon le vote ci-dessous :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Cette subvention sera prélevée sur les crédits disponibles inscrits à l’article 6574 du budget communal 2013.

2013-07-03/055	
<i>DOMAINES DE COMPETENCES – 8.10 CIMETIERE</i>	M MOITIÉ
<i>REPRISE DE CONCESSIONS 5^{ème} TRANCHE – AUTORISATION A DONNER A M LE MAIRE D’ACCOMPLIR TOUTES LES FORMALITES SUBSEQUENTES</i>	

Par délibération en date du 29 mai 2000, le Conseil Municipal a décidé de lancer la procédure de reprise administrative des concessions de plus de 30 ans laissées dans un état d'abandon définitif.

Les procès verbaux réglementaires de la 5^{ème} tranche ont été réalisés le :

1^{er} constat : 25 juin 2007

2^{ème} constat : 2 mars 2012

La liste des concessions concernées par cette opération est présentée ci-après :

N° empl.	N°Conc	Nom concessionnaire	Personnes inhumées
2.57	57	FONTAINE-FLACON Louise Sidonie	Famille FONTAINE – FLACON
2.59	59	FOULARD Hyppolite	FOULARD – CATTIEZ Laura Alexandrine
2.93B			CHATELAIN Isidore CRETY René BOUDIN Andréa LEJEUNE Laure
2.96B			Famille BONNART – RECRE
3.491	491	POULAIN – LEMOINE Geneviève	SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.108	108	BOURDIN Anatole	BOURDIN Anatole
7 109B			KRASTZ Joseph Philippe Constant
7 110B			Famille LEFEVRE – MOINAT
7 111B			SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.116	116	DESPLANCHES Arthur	DESPLANCHES – VELU Christine
7.116B	116B	HOPILIARD Paul Louis	Famille HOPILIARD – ANGER
7.116T			Famille GUILLAUME
7.130B			SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.130T			Famille HUTIN – VIGNY
7.464			SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.464B			Famille PHILIPPE – LESUEUR
7.465			SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.465B			SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.466			SANS INSCRIPTION LISIBLE
7.467			Famille ROUSSEL – DURIN
7.601B			SANS INSCRIPTION LISIBLE
8.273	273	EBRARD – HENON Louise	Famille HENON – PLACET
8.281	281	DUBOIS Léon	SANS INSCRIPTION LISIBLE
8.284	284	DEFONTAINE Arthur	DEFONTAINE Jean Paul
8.590	590	CLUET Jean Antoine	Famille CLUET – PLACET
8.591			CREPAUX Lambert
8.592	592	SANPITIE Théophile	Famille SANPITIE – DESPREZ
8.593	593	GUERIN Charles Marie Esprit	Famille GUERIN – GILBERT GUERIN Charles GILBERT Marie
8.594	594	HENIQUE Désiré Auguste	Famille HENIQUE

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, selon le vote ci-dessous, décide la reprise de ces concessions et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités subséquentes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

2013-07-03/056	
AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - 9.1 COMMUNE	M MOITIÉ
RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – LYONNAISE DES EAUX – ANNEE 2012	

En application des dispositions de la loi n°95-101 du 2 février 1995 et du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les éléments marquants concernant le fonctionnement du service des eaux.

Rapport du Maire

Le service de l'eau de la commune est délégué à la Lyonnaise des Eaux France depuis 1992 dans le cadre d'un contrat d'affermage. Celui-ci a pour objet le captage, le pompage, le traitement, le stockage et la distribution de l'eau potable.

A) Eléments relatifs au prix du m³ d'eau

	Au 01.01.2011	Au 01.01.2012	%
Service de l'eau - Part du délégataire			
• Abonnement annuel au service	62,62	64,74	+ 3,39
• Consommation par m ³	0,8526	0,8706	+ 2,11
Service de l'eau - Part de Collectivité			
• Redevance communale par m ³	0,14	0,14	0
Service assainissement - Part Communauté d'Agglomération			
• Consommation par m ³	1,71	1,78	+ 4,09
Redevances			
• Agence de l'eau : préservation ressource	0,0594	0,0907	+ 52,69
• Agence de l'eau : pollution	0,3990	0,3990	0
• Agence de l'eau : modernisation des réseaux de collecte	0,3000	0,3000	0
T V A	5,5 %	5,5 %	

Le prix TTC de notre eau au m³ pour 120 m³ (y compris la part assainissement) est de 4,21 €. Il était de 4,09 € en 2011.

B) Indicateurs techniques

1 - Patrimoine contractuel

Type d'ouvrage	Nombre 2011	Nombre 2012
Forage	1	1
Installations de traitement	Démanganisation Déferrisation biologique Chloration gazeuse	Démanganisation Déferrisation biologique Chloration gazeuse
Nombre de réservoirs et bâches	2	2
Capacité totale de stockage	200 m ³	200 m ³
Linéaire réseau (ml)	22 804	22 816
Nombre total de branchements : dont branchements en plomb	1 231 92	1 230 49

2 - Chiffres clés de l'exercice

1 229 clients desservis au 31/12/2012, ce qui représente une augmentation de 2,42 % par rapport à l'année 2011 (+ 29 clients actifs)

104 590 m³ d'eau facturés en 2012, ce qui représente une augmentation de 6,5 % par rapport aux volumes facturés en 2011.

Pour les abonnés de Crouy, le ratio de consommation s'évalue à **85 m³ /foyer/an**, ce qui le place en dessous de la moyenne nationale (120 m³ /foyer/an).

Prix de l'eau : 1,38 €* /jour/famille pour le service de l'eau.

*calculé sur la facture globale 120 m³, soit 505,45 € TTC à août 2012.

0,35 % de taux d'impayés en décembre 2012 sur les factures émises en 2011.

Rendement du réseau = $\frac{\text{volume utilisé sur réseau}}{\text{volume livré au réseau}} = 77,72 \%$

3 - Entretien des installations

Au cours de l'année 2012, le service de l'eau est intervenu 277 fois sur le réseau, dont :

- 3 fois pour casses et fuites sur les canalisations,
- 6 fois pour casses et fuites sur les branchements,
- 13 compteurs anciens ou calés ont été renouvelés,
- campagne de recherches de fuites (décembre 2012 : 7,936 km, 1 fuite détectée et réparée).

4 - Qualité de l'eau

Les analyses réalisées donnent les résultats suivants :

Taux de conformité physico chimique 100 %

Taux de conformité bactériologique 100 %

5 - Compte rendu financier

Le résultat économique est de – 8 920 € (il était de – 14 352 € en 2011, soit un écart de – 37,8 %)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

QUESTIONS DIVERSES

2013-07-03/057	
<i>AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES – 9.1 COMMUNES</i>	M MOITIÉ
<i>MOTION CONTRE LES GAZ DE SCHISTES</i>	

Une demande de permis d'exploration de gaz et huile de schiste a été déposée par la Société Galli Coz. Le dossier est actuellement en cours d'instruction par les services administratifs.

Considérant le danger pour la population et l'environnement,

Considérant l'opacité qui entoure ce projet au niveau de la procédure administrative,

Sachant que l'exploitation des gaz et huile de schiste va à l'encontre des objectifs de diminution des gaz à effet de serre et du développement des énergies renouvelables, tels qu'ils ressortent :

- du Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) adopté en juin 2012 par la Région d'une part,

- et des lois portant engagement national pour l'environnement (lois dite Grenelle 1 et 2) d'autre part.

Le Conseil Municipal de Crouy **affirme son opposition** à l'exploitation des gaz et huile de schiste sur son territoire et exige le rejet de la demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de Soissons ».



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 05.